

20241202_DL_09

OBJET : Adoption du
règlement intérieur de
Somme Numérique

Date de convocation :
22 novembre 2024

Date de séance :
02 décembre 2024

Date d'affichage :
12 décembre 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 21

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Etaiet présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur MASSET, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BLOCKLET, Monsieur GORRIEZ, Monsieur MAROTTE, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur DEFRANCE, Monsieur DECLE, Monsieur BEAUMONT, Madame POUPART, Monsieur GEST, Madame DELETRE, Madame LHOMME, Monsieur DELFOSSE

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs :

Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur WALIGORA
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DECLE
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Madame POUPART
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

Le Syndicat Mixte Somme Numérique, en tant qu'organisme public, doit se doter d'un règlement intérieur pour garantir la transparence, l'équité et l'efficacité de ses actions. Ce document permettra de clarifier les droits et devoirs de chacun au sein de notre structure. Le règlement intérieur a pour inspiration de définir les modalités de fonctionnement des instances du Syndicat, les règles de convocation et de tenue des réunions, ainsi que les compétences de chaque organe. Il précise les droits et obligations des agents du Syndicat, les conditions d'accès à l'information, les règles de confidentialité, et les procédures de prise de décision. Le règlement intérieur aborde également les aspects liés à la gestion des ressources humaines, tels que les congés, les absences, les délégations de pouvoir, etc.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la fonction publique,
- Vu le Code du travail,
- Vu le projet de règlement intérieur du personnel annexé,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 15/11/2024

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le règlement intérieur du syndicat mixte Somme Numérique.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.